

# Allocs : qui en aura la garde ?

■ **Partenaires sociaux et mutualités peuvent-ils garder leur rôle central en Flandre, après le transfert des nouvelles compétences sociales ? Certains disaient plutôt non. Mais finalement, ce sont des structures et des logiques "à la belge" qui seront recyclées.**

**C**ertaines discussions politiques semblent ternes et sans intérêt. Elles suscitent dès lors bien peu de commentaires et de débat. Et pourtant elles en disent souvent bien plus long sur les rapports de force qui régissent notre pays que d'autres bisbilles pour lesquelles on dépense de l'encre et de la salive sans compter.

Au niveau flamand, une telle discussion porte sur la question de savoir qui doit verser les allocations familiales. Celles-ci ont été transférées aux entités fédérées en vertu de la sixième réforme de l'Etat. Le gouvernement flamand doit dès lors trancher cette question. Les treize caisses privées d'allocations familiales, liées aux organisations d'employeurs, qui s'en occupent actuellement, doivent-elles continuer à le faire ? Ou l'administration doit-elle plutôt reprendre le flambeau ?

On ne s'étonnera pas de voir les partis de la majorité flamande se déchirer sur la question... puisque c'est ce qu'ils font à peu près sur tous les sujets. Mais ce qui peut surprendre davantage, à première vue, ce sont les positions adoptées par les uns et les autres dans ce débat.

## **Les partis brouillent les pistes**

Prenez la N-VA. C'est tout de même un parti proche du patronat ? Il veut réduire le rôle des pouvoirs publics ? Il est engagé dans un combat à mort contre le CD&V ? Eh bien, pourtant, la N-VA préférerait soustraire le paie-

ment des allocations aux caisses privées pour le confier à Kind en Gezin, organisme public, connu de surcroît comme un bastion du CD&V. Alors que le CD&V veut faire le contraire, ce qui paraît tout aussi bizarre.

Pourtant, les points de vue de ces deux partis prennent tout leur sens à partir du moment où on les analyse sous l'angle du débat plus fondamental qui est sous-jacent : celui du rôle et du pouvoir des partenaires sociaux et des mutualités au sein de notre système politique.

Lors de la création de la sécurité sociale en Belgique, un compromis historique était scellé : les paiements de l'assurance-maladie étaient confiés aux mutuelles, ceux des allocations de chômage aux syndicats et ceux des allocations familiales aux organisations pa-

tronales, par l'intermédiaire de caisses contrôlées par elles. C'étaient là des éléments du pacte social de 1944. Enlevez une brique de cet édifice et c'est l'ensemble qui menace à terme de s'effondrer. Il deviendrait beaucoup plus facile de retirer aux syndicats le paiement des allocations de chômage, proposition qui a été maintes fois exprimée par la N-VA. Le débat autour des allocations familiales n'est donc jamais qu'un prolongement flamand de la ligne de conflit qui traverse le gouvernement fédéral sur le rôle des partenaires sociaux dans la prise de décision politique, ligne qui refait maintenant sur-

**face dans toute la discussion sur le gentleman's agreement.**

Cela fait déjà un certain temps que la N-VA, qui ne dispose pas d'un pilier à elle, remet en question l'impor-

tance du rôle de la concertation sociale. Cela ne s'est clairement pas amélioré depuis que les partenaires sociaux ont affaibli la portée de plusieurs décisions gouvernementales auxquelles le parti de Bart De Wever était particulièrement attaché, comme le démantèlement des pré-pensions ou l'activation des malades de longue durée. Sur cette question de la concertation, les nationalistes sont totalement en antiphasse avec le CD&V, qui reste très attaché à toutes les organisations du pilier chrétien.

### **Les mutualités se renforcent**

Initialement, le CD&V plaidait d'ailleurs pour transférer aux mutualités le paiement des allocations familiales. Le fait que cela ne se fasse finalement pas avait déjà été présenté comme une victoire par la N-VA. Mais les mutualités vont déjà être très bien servies avec le développement de la sécurité sociale flamande, une série de compétences en matière de soins de santé leur revenant dans le cadre de la sixième réforme de

l'Etat. En fait, les mutualités sont même en train de renforcer leur pouvoir. Elles prendront en effet en charge le versement de certaines allocations qui sont actuellement payées par les pouvoirs publics au niveau fédéral.

Pour ce qui est des allocations familiales, il semble bien que le gouvernement flamand finira par atterrir à un scénario de statu quo. Pour enrober un peu les choses, on pourra toujours dire que les caisses d'allocations familiales devront en partie fusionner. D'ailleurs, trois fonds de taille relativement importante ont déjà anticipé la chose en annonçant cette semaine qu'ils allaient travailler en plus étroite collaboration. La création d'un réseau informatique commun devrait aussi être possible.

### **Recycler les vieilles logiques**

Finalement, la Flandre va donc organiser ses nouvelles compétences selon les anciennes logiques belges. Tout comme dans le passé, quand on a développé une structure de concertation sociale, parallèle à celle du niveau belge lors du transfert de compétences socio-économiques, entre autres via la création du SERV (le Conseil socio-économique de Flandre). Le VDAB, mis sur pied en 1989, avait également reçu une structure paritaire, analogue à celle de l'Onem au fédéral.

S'il y avait davantage de résistances et de combat politique cette fois-ci, la sixième réforme de l'Etat accouche finalement d'un résultat identique à toutes les précédentes : une copie des structures belges y compris dans

leurs rapports de force. Est-ce parce qu'on réalise que ces structures ne sont finalement pas si mauvaises que cela ? Ou est-ce que pour la N-VA, la priorité n'est finalement pas là ?

Continuer à organiser la Flandre

comme une mini-Belgique n'est pas le meilleur argument pour plus d'autonomie. Mais trop chambouler les structures du pouvoir pourrait créer encore plus de résistance con-

tre de prochains transferts vers des organisations sociales toujours puissantes. En tout cas : ce que nous faisons nous-mêmes... nous le faisons de la même manière.

**DAVE SINARDET**

Professeur de sciences politiques à la Vrije Universiteit Brussel et à l'Université Saint-Louis (Bruxelles).

Les points de vue de la N-VA et du CD&V prennent tout leur sens à partir du moment où on les analyse sous l'angle du débat plus fondamental sous-jacent : celui du rôle et du pouvoir des partenaires sociaux et des mutualités au sein de notre système politique.